



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION PARC DE MAJOLAN

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Avis de publicité établi conformément aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques instituant la mise en concurrence préalable à la délivrance des occupations temporaires du domaine public en vue d'une exploitation économique

1. Personne publique et point de contact

Commune de BLANQUEFORT, Rue Dupaty, BP 20117, 33294 Blanquefort Cedex

Direction Aménagement et Cadre de Vie/service Commerce
Consultation pour un espace de restauration parc de Majolan
Tel : 05 56 95 57 82
Mail : ce.remy@ville-blanquefort.fr

2. Objet de l'autorisation

La présente publicité concerne la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'un espace de restauration, situé dans le parc Majolan à Blanquefort.

La localisation, les conditions de l'occupation et de l'exploitation de l'espace de restauration ainsi que les conditions financières figurent dans le Cahier des charges, à télécharger sur le site Internet de la ville.

3. Durée de l'autorisation

La convention d'occupation du domaine public sera conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, pour un début prévisionnel d'activité au 1^{er} avril 2025.

4. Pièces à fournir

A l'appui de la candidature, devront être fournies les pièces suivantes, établies en langue française :

- a. Lettre de candidature détaillant :
 - ✦ Formation(s) et expérience(s)
 - ✦ Description du projet avec les résultats attendus
 - mise en avant des points forts et des spécificités du candidat,
 - projet de carte avec tarifs, provenance, diversité et qualité des produits proposés,
 - prise en compte de la terrasse dans l'activité (gestion du service, mobilier, gestion de l'accueil, gestion des déchets, etc...),
 - prise en compte dans la gestion de l'activité des enjeux environnementaux et sociaux.
- b. Un plan prévisionnel d'investissement et de financement sur la durée de la convention (équipement, matériel, mobilier, décoration, etc...)
- c. Compte de résultat prévisionnel sur la durée de la convention (chiffre d'affaires, bénéfices, charges salariales, charges d'exploitation) calculé sur une base de 6 mois d'activité d'avril à septembre,
- d. Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- e. Attestation d'assurance civile professionnelle
- f. Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire
- g. Tout document jugé utile à la candidature

5. Date limite de réception des candidatures

11 octobre 2024 à 17h auprès de la Direction Aménagement et cadre de Vie/service Commerce (du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h sauf le mardi : 13h30-17h) ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse spécifiée au point 1.

6. Conditions d'attribution

Les critères de jugement des candidats sont les suivants :

Critère 1 : qualité et cohérence du projet envisagé – 70 points

- Sous critère 1 : qualité de l'offre de restauration/petite restauration et prix pratiqués – 30 points
- Sous-critère 2 : profil de l'exploitant et organisation interne envisagée – 30 points
- Sous-critère 3 : philosophie du concept, prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux et adéquation de l'offre avec l'usage du parc – 10 points

Critère 2 : Solidité et cohérence du modèle économique projeté au regard du projet développé – 20 points

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la procédure d'attribution et de ne pas donner suite aux candidatures reçues.

7. Redevance

L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance annuelle d'un montant de 6 000€.

8. Procédure

L'ensemble du dossier de candidature, en accès libre sur le site de la ville de Blanquefort www.ville-blanquefort.fr, comprend :

- Le présent avis d'appel public à la concurrence
- Un cahier des charges
- Les plans du local et de la terrasse
- A titre d'information, le règlement intérieur du parc de Majolan

9. Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant la mise en concurrence peut être adressée à la Ville de Blanquefort – Direction Aménagement et Cadre de Vie/service Commerce par courrier ou par mail (cf point 1) jusqu'à 10 jours maximum avant la date limite de réception des dossiers de candidature.